

LES MOSSES ANIMATION

Co/ Office du tourisme Les Mosses – La Lécherette
Rte du Col des Mosses 106 – 1862 Les Mosses
lesmossesanimation@hotmail.com
www.lesmossesanimation.ch



LES MOSSES
ANIMATION

« MARCHE et BROCANTE » 2019 Col des Mosses

BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

NPA : _____ Lieu : _____

No de téléphone : _____ No de matricule : _____

E-mail : _____

Je désire réserver un emplacement (si 2 emplacements, veuillez préciser) **à la saison du 16.06.19 au 15.09.19** pour un forfait de CHF 260.- (14 marchés) qui me garantira le même emplacement toute la saison (**un emplacement / 4 x 5 mètres**). Veuillez indiquer l'emplacement sur le plan ci-joint. **Numéro de place : _____**

Je désire réserver un emplacement (si 2 emplacements, veuillez préciser) **pour une 1/2 saison du 16.06.19 au 28.07.19** pour un forfait de CHF 150.- (7 marchés) qui me garantira le même emplacement toute la 1/2 saison (**un emplacement / 4 x 5 mètres**). Veuillez indiquer l'emplacement sur le plan ci-joint. **Numéro de place : _____**

Je désire réserver un emplacement (si 2 emplacements, veuillez préciser) **pour une 1/2 saison du 04.08.19 au 15.09.19** pour un forfait de CHF 150.- (7 marchés) qui me garantira le même emplacement toute la 1/2 saison (**un emplacement / 4 x 5 mètres**). Veuillez indiquer l'emplacement sur le plan ci-joint. **Numéro de place : _____**

Articles vendus : _____

J'approuve le règlement ci-dérrière.

Signature du marchand : _____

A retourner d'ici au vendredi 26 avril 2019, accompagné du règlement signé à :

Société de développement « Les Mosses Animation »
Co/ Office du Tourisme Les Mosses – La Lécherette
Marché-brocante
Route du Col des Mosses 106
1862 Les Mosses
ou par mail à l'adresse suivante : info@lesmosses.ch

Règlement

Les marchés ont lieu tous les dimanches du **16 juin au 15 septembre 2019**.

Les inscriptions sont envoyées aux exposants qui ont participé aux marchés l'année précédente dans le courant du mois d'avril, avec les nouvelles directives.

Le délai de retour des inscriptions est fixé au **vendredi 26 avril 2019**.

Au mois de juin, les inscriptions tardives seront prises en considération selon la disponibilité des emplacements et **la confirmation de paiement fera foi, pour la validation définitive**.

3 possibilités d'inscriptions s'offrent aux marchands :

1. Forfait à la saison (14 marchés)

Du 16.06.19 au 15.09.19. Payable en 1 tranche pour un montant de CHF 260.-. Les marchands qui optent pour cette solution se voient garantir le même emplacement à la saison et peuvent le choisir lors de l'inscription, selon les disponibilités.

2. Forfait à la demi-saison

Du 16.06.19 au 28.07.19 (7 marchés) ou du 04.08.19 au 15.09.19 (7 marchés), CHF 150.-, payable en 1 tranche. Les marchands qui optent pour cette solution se voient garantir le même emplacement pour la ½ saison et peuvent le choisir lors de l'inscription, selon les disponibilités.

Dès la demande d'inscription traitée et la facture acquittée, l'emplacement sera attribué. Dans ce cas, nous vous prions de venir chercher votre macaron le premier jour des marchés-brocante dans le chalet situé en face de l'Office du Tourisme. Dans le cas contraire, l'inscription ne sera pas prise en compte.

3. Inscriptions journalières

Par téléphone du jeudi au samedi de 18h à 20h au 077 454 68 69 pour un montant de CHF 25.-.

Les demandes d'inscriptions restent provisoires :

- dans l'attente du paiement de l'exposant
- dans le cas où il y aurait trop de demandes d'emplacement

Un emplacement peut être annulé par le responsable des exposants :

- si la marchandise ou l'activité faite sur le stand ne correspond pas avec l'inscription.
- **si la marchandise vendue comporte de la nourriture (afin de garder un certain équilibre à notre marché, la vente de produits alimentaires est interdite. Toutefois, selon la nature de vos produits, une autorisation spéciale peut vous être octroyée par notre responsable et le comité.**
- **si le stand n'est pas payé.**
- si l'emplacement n'est pas rendu en ordre (déchets etc...)
- si le règlement n'a pas été renvoyé signé au préalable.

Si un exposant inscrit ne peut pas venir pour un marché, il est obligé d'informer au plus vite le responsable (tél. 077 454 68 69) dès le 13 juin 2019. **Toutefois, sans nouvelles de votre part au-delà de 7h30, votre emplacement sera attribué à un autre marchand.**

L'exposant respecte la dimension de l'emplacement de son stand qui est marqué sur la route, soit 4 x 5 mètres. Celui qui se présente avec un stand plus grand que les dimensions prévues devra payer 2 places. Il est important que les visiteurs puissent aisément circuler entre les exposants et que les véhicules n'empiètent pas sur la route cantonale (contrôles de la gendarmerie).

Les exposants installent leurs stands tôt et **aux environs de 7h30**, ils doivent être prêts.

Il est interdit de sous-louer les places. En tout temps un membre du comité peut contrôler les macarons.

En cas de météo défavorable, l'exposant assumera complètement la diminution des ventes de son activité, l'organisateur se décharge de tout remboursement ou prestations diverses.

L'exposant qui ne tient pas compte des conditions de participation à nos marchés le fait au risque de ne plus être accepté à participer dans le futur.